

## **LA FIN DE LA MAÎTRISE PUBLIQUE DANS CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE**



**Sous couvert du maintien dans chaque État Membre de l'Union Européenne de la définition de son mix énergétique, la Commission Européenne va bouleverser la gouvernance européenne de l'énergie et déposséder complètement chaque État membre de ses droits à décider de l'avenir énergétique de ses concitoyens, et de son pouvoir politique et technique sur l'électricité.**

La Commission Européenne souhaite que l'Agence Européenne des Régulateurs de l'Énergie (ACER) prenne plus de responsabilités au détriment des Régulateurs nationaux - en France, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). De plus, la Commission souhaite aussi que les Gestionnaires de Réseaux de Transport (GRT) d'électricité - RTE en France - soient mis sous la coupe d'une gouvernance européenne, via la création des Centres Opérationnels Régionaux (ROC), à une échelle supranationale. L'Europe pilote mais laisse la responsabilité des accidents à chaque État Membre... Car en cas de black-out, ce ne seront pas les ROC qui viendront rendre des comptes, mais les GRT nationaux...

Et enfin, la Commission entend, via une gouvernance renforcée, contrôler la trajectoire des États Membres en vue de l'atteinte des objectifs que fixe le 4<sup>ème</sup> paquet (émissions de CO<sub>2</sub>, part des EnR, efficacité énergétique),

tout en traquant les aides d'État. Les États Membres devront ouvrir leurs mécanismes de capacité aux actifs de production situés dans les autres pays. Les appels d'offres nationaux soutenant les EnR devront financer un minimum de 10% (puis 15%) d'installations de production situées dans d'autres pays. Les recettes d'interconnexion (400 M€ en France) devront financer les interconnexions dans des pays tiers...

En résultat, la sécurité d'approvisionnement sera uniformisée entre les États Membres, alors même que les critères choisis par certains pays sont depuis longtemps plus exigeants que ceux de leurs voisins. Les infrastructures des pays les plus prévoyants ne pourront plus profiter aux usagers qui les ont financées ; elles seront mises en commun dans une gestion au service d'une sécurité d'approvisionnement moins-disante.

**C'est ce type de "solidarités" que la Commission veut mettre en place, au détriment de l'égalité de traitement qui est la clef de voûte du système français au travers de la péréquation.**



En effet, la Commission Européenne souhaite aussi favoriser l'autoconsommation, l'autoproduction, les communautés énergétiques locales, les communautés à énergies renouvelables, supprimer les tarifs réglementés de vente... Autant de mesures qui conduisent à l'émiettement de la production, des réseaux et de la fourniture, et à la fin des solidarités territoriales que permettent la péréquation d'accès aux réseaux, et la péréquation tarifaire, via le tarif réglementé de vente.

Ces orientations sont véritablement stratégiques, diviser pour mieux régner... Éclater les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en une multitude d'entreprises locales, éclater la production en une multitude de producteurs locaux afin d'éviter que les gros opérateurs industriels (ou les États qui les détiennent) ne puissent s'opposer aux décisions européennes. Et en parallèle ramener les pouvoirs politiques et techniques à l'échelon européen.

### **Il s'agit là d'un putsch énergétique manifeste !**

Ce choix aura directement des impacts sur la maîtrise énergétique des États, sur l'avenir des entreprises et sur les garanties collectives des salariés. Aucun nouvel entrant sur le champ de l'énergie en France n'a fait le choix du statut des IEG pour son entreprise, est ce à dire qu'il n'est pas socialement conforme ou contraire aux intérêts capitalistes ?

**Laisser une telle évolution de la gouvernance de l'énergie se mettre en place, c'est perdre la maîtrise nationale sur un secteur industriel central dans le développement économique et social.**

